



# R-1.1) Histoire de la réglementation

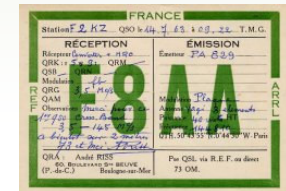
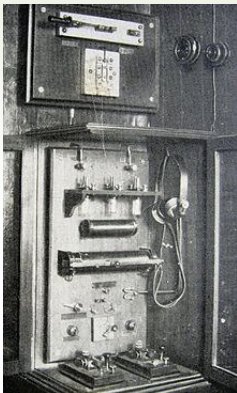
## • Le début de la radio



- 19<sup>ème</sup> siècle : développement des théories (1799 : pile de Volta)
- 1896 : la radio sort des laboratoires (Marconi à Bologne)
- Novembre 1898 : liaison Tour Eiffel-Panthéon (Ducretet)
- 1899 : première liaison commerciale trans-Manche (Marconi)
- Guerre 14/18 : développement des radiocommunications
- Janvier 1922 : début de la Radiodiffusion en France
- 28/11/1923 : liaison transatlantique **8AB / 1MO**

## • L'arrêté et le décret de 1923 fixent

- les conditions de délivrance du certificat d'opérateur
- les conditions d'utilisation d'une station amateur
  - *la tutelle des radioamateurs est confiée à la Direction de la TSF (rattachée au Ministère des Postes)*



- en 1928, les indicatifs d'appel français prennent la forme **F8xx**



## R-1.1) Histoire de la réglementation

- Les textes de 1923 sont remplacés par un décret en 1926 et l'arrêté du 10/11/1930 (qui restera en vigueur jusqu'en 1983)



- F3xx** à partir de 1933

- F9xx** à partir de 1939

- 39/45 : l'émission d'amateur est interdite

- la direction de la TSF devient la Direction des Services Radioélectriques

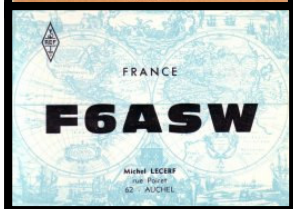
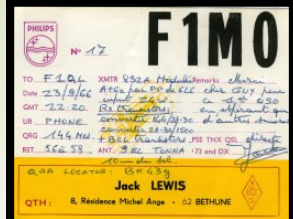
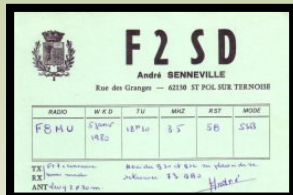
- F2xx** à partir de 1957

- en 1959, le RR est modifié et dispense les opérateurs exploitant des fréquences supérieures à 144 MHz de l'examen de télégraphie. Il faut attendre 1962 pour entendre les premiers **F1xx** (téléphonistes)

- F5xx** à partir de 1965

- F6xxx** à partir de 1967

- en 1973, la DSR devient la Direction des Télécommunications et des Réseaux Internationaux (DTRI) puis la Direction des Télécommunications et des Réseaux Extérieurs (DTRE) en 1980.





## R-1.1) Histoire de la réglementation

- **L'arrêté du 1/12/1983** modifie le déroulement des épreuves



- une partie Réglementation et une partie Technique (*Minitel en 1985*)
  - il faut avoir la moyenne à l'ensemble et 8/20 à chaque épreuve
  - pour les télégraphistes : une épreuve de Morse indépendante sur magnétophone (*à 10 mots/minutes sans manipulation*)

- **1986** : création de la CNCL (en remplacement de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle créée en 1982), transfert de la tutelle.

- en 1988, le CSA remplace la CNCL



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- **1989** : la tutelle revient à la DRG (Direction de la Réglementation Générale, rattachée au Ministère de l'économie et des finances)

- création de 2 classes d'opérateur Novice (téléphoniste et télégraphiste) : les **FA** et les **FB**

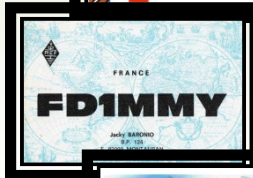
- 5 classes d'opérateur (*2 novices, téléphoniste, télégraphiste, confirmé*)

- **modification de tous les indicatifs d'appel** avec une lettre indiquant le certificat de l'opérateur

- **1993** : **l'indicatif d'appel est à nouveau modifié** : c'est le chiffre qui indique la classe de l'opérateur (*système actuel*).

- la DRG devient la DGPT (Direction Générale des Postes et Télécommunications)

- l'écoute devient libre





## R-1.1) Histoire de la réglementation

### • 1997 : création de l'ART

- *La tutelle des radioamateurs est transférée à l'ART*
  - *La DGPT devient la DiGITIP (et changera plusieurs fois de noms : DGE en 2005, DGCIS en 2009 et de nouveau DGE depuis 2014)*
- 3 décisions de l'ART forment le nouvel environnement réglementaire français



- 97-452 : fréquences et puissances autorisées,
  - 97-453 : conditions techniques,
  - 97-454 : organisation des examens
- 3 classes d'opérateurs, 3 épreuves séparées
- F0 = Réglementation
  - F1 = Technique
  - F5 = Morse
  - *les anciens FA/FB sont convertis en F1/F5*
- ↓ **Progression**
- Lorsque la série F1/F5 fut épuisée, en 1998, la série **F4xxx/F8xxx** (épreuve de Morse pour les F8) est attribuée



## R-1.1) Histoire de la réglementation



- **En 2000** (*recours en Conseil d'Etat*), modification des textes :

- **arrêté du premier Ministre du 21/09/2000** (épreuve)
- décision **ART 00-1364** (conditions techniques)
- *seule reste la **97-452** (bandes et puissances autorisées)*

- 10/2003 : le RR n'exige plus la connaissance du Morse

- modification du texte français en **mai 2004**

- 10/2008 : le Minitel est abandonné pour faire passer les épreuves

- **02/2009**, nouvelle modification des textes :

- attribution et retrait des indicatifs par le Ministre chargé des Communications Electroniques (**modif arrêté du 21/09/00**)

- 07/2010 : extension de la bande des 7 MHz

- **05/2012** : suppression des classes 1 et 3 (Morse et Novice)

- **03/2013** : levée des restrictions sur le 50 MHz et autorisation de toutes les classes d'émission (sauf pour les F0) (**12-1241**)

- 03/2014 : attribution de la bande 472-479 kHz (**13-1515**)

- 12/2018 : suppression de la « Taxe annuelle radioamateur »

- 02/2020 : attribution de la bande des 60 mètres (**19-1412**)

- 01/2021 : suppression des droits d'examen

- **06/2021** : modification du calcul des points à l'examen





## R-1.1) Histoire de la réglementation

### Les dossiers en cours (septembre 2022) :



- Un décret créant l'article **D99-4 du CPCE** pourrait autoriser la connexion à un réseau ouvert au public [Internet]. Pour rappel la loi autorise ces connexions depuis 2012 sous réserve que les conditions techniques soient définies par un arrêté du ministre chargé des communications électroniques. Un projet de texte a été présenté en 2018 mais, à ce jour, n'est pas encore publié.
- Lors de la **CMR-2023** qui aura lieu en novembre-décembre 2023 à Dubaï (Emirats Arabes Unis), le dossier épineux concernant la cohabitation entre les services de radiolocalisation de Galileo et les autres services secondaires (dont le service d'amateur) sera traité.
- De nombreux radioamateurs militent pour rétablir **plusieurs niveaux de certificat d'opérateur** mais ce dossier ne pourra avancer que si les associations de radioamateurs adoptent une position commune lors des réunions avec les administrations (DGE/ ANFR/ ARCEP)

